

AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT SUR LA TAXE RELATIVE AUX SERVICES

POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

AVIS est par les présentes donné, conformément à l'article 146 de la Charte de la Ville de Montréal, qu'à la séance ordinaire du conseil d'arrondissement qui sera tenue le lundi 1er octobre 2018 à 19 h 30, à la salle Multifonctionnelle située au 500, montée de l'Église à L'Île-Bizard, il sera donné un avis de motion en vue d'adopter un règlement sur la taxe relative aux services pour l'exercice financier 2019. Règlement numéro CA28 0056.

DONNÉ à Montréal, Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte Geneviève, ce douzième jour du mois de septembre deux mille dix-huit.

La secrétaire d'arrondissement substitut Edwige Noza